

DIRECTION DE L'EMPLOI ET DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE JEUNESSE

SERVICE CIVIQUE

Offre de Mission : Favoriser l'accès aux jeux et participer à l'animation de la ludothèque

La Ville de Montélimar propose une mission d'intérêt général à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre d'un engagement de Service Civique venant enrichir leur formation initiale et valoriser leur future recherche d'emploi.

Cette expérience leur permettra de gagner en confiance en eux et en compétences, et d'envisager sous un nouvel angle leur avenir citoyen et professionnel. Elle aura également pour objectif de constituer une véritable étape de vie, une prise de conscience de la diversité de notre société.

Rappel du statut	Le statut d'engagement de Service Civique est défini par la loi du 10 mars 2011 et le décret d'application du 12 mai 2011. Le volontaire est soumis au Code du Service National. Il est accompagné par un tuteur. Il perçoit des indemnités, a droit à des congés et bénéficie d'une protection sociale et d'une assurance.
Structure d'accueil	LUDOTHEQUE « La boîte Magique »
Durée de la mission	8 mois, du 02 novembre 2026 au 02 juillet 2027 (24 à 30 heures par semaine sur volontariat).
Activités principales	<u>Afin de contribuer à rendre accessible la pédagogie par le jeu à tous les publics, le volontaire pourra :</u> - Contribuer à l'accueil du public et élargir la fonction ressource de la ludothèque - Participer à l'inventaire, à l'entretien et au rangement des jeux dans un souci constant d'adaptation aux besoins des écoles et des familles. - Contribuer à l'utilisation et à la gestion de la base de données de la ludothèque - Participer à la saisie informatique de la fréquentation des accueils - Participer au temps d'accueil de la ludothèque en mettant en œuvre le projet d'accueil axé sur l'accompagnement à la fonction parentale. - Accompagner les familles dans le choix des jeux en fonction de l'âge des enfants - Solliciter le parent et favoriser la relation enfant-parent autour du jeu Être force de proposition, travailler en collaboration avec l'équipe de la ludothèque
Indemnités et avantages	- Indemnité de 644, 98 € (504, 98 € versés par l'État et 140, 00 € versés par la collectivité) ; - Prise en charge des frais de formation (Intra., PCS1, Civique et Citoyenne) ; - Protection sociale, cotisation retraite ; - Deux jours de congés par mois (trois si mineur).
Contact	Aurélie Pizzin – Cheffe de service Jeunesse 04-75-00-26-78 – aurelie.pizzin@montelimar.fr